

De la Rupture diplomatique comme conséquence du Traité de Juillet

Adam Czartoryski

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

De la Rupture diplomatique comme conséquence du Traité de Juillet

DE LA RUPTURE

DIPLOMATIQUE

COMME CONSÉQUENCE

DU TRAITÉ DU 15 JUILLET.

Les conséquences du traité du 15 juillet se déroulent avec une promptitude menaçante. Quels que soient les motifs qui aient dicté jusqu'ici la réserve et le silence de la France, son gouvernement ne peut plus ajourner une décision, ni garder plus longtemps le silence sur ses déterminations.

La France doit cette explication au monde comme à elle-même, à sa propre dignité comme à la justice de sa cause, à ses intérêts blessés par le traité comme à ceux des nations que ses armemens peuvent alarmer, et auxquelles elle ne doit laisser aucun doute sur la pureté de ses motifs et de ses intentions.

La France veut savoir où la conduisent ces immenses armemens. À l'étranger, les uns s'alarment du réveil de ses vieilles tendances agressives ; d'autres disent, au contraire : « Ces armemens de la France n'ont lieu que pour en imposer, pour cacher sa faiblesse ou pour compléter des mesures de défense intérieure. La France n'a évidemment rien de réel, rien de juste à opposer au traité, puisqu'elle s'est bornée à dire aux puissances que le sys-

tème qu'elles avaient adopté n'était pas le sien et ne réussirait pas. N'ayant pas protesté contre le traité, elle ne peut, quand il est en pleine exécution, en repousser les conséquences. Aussi le gouvernement ne songe-t-il qu'aux moyens de préparer l'opinion en France à les accepter. »

Telle est à l'étranger l'opinion universelle. Il est juste d'en tenir compte, puisqu'en définitive ce qui décidera de la guerre ou de la paix, ce ne seront pas les intentions de la France, mais bien l'effet que sa conduite produira sur les gouvernemens et sur les nations étrangères.

Mais si la France pense que la conduite des cabinets est injuste, attentatoire aux droits des nations, à la souveraineté et à l'indépendance du sultan, à l'intérêt et au droit qu'elle a de faire respecter cette indépendance ; si la voie adoptée par les puissances, loin de mener au but qu'elles se proposent, tend, au contraire, à réaliser les catastrophes que le but avoué du traité est de prévenir ; si ce traité qui, dans l'Orient, prépare convulsions intérieures, ruine et partage, produit du même coup dans l'Occident hostilité entre les puissances dont l'alliance étroite pouvait seule contenir la Russie, alors la France doit proclamer ces convictions ; alors, sans préjuger quand elle voudra employer la force pour arrêter le mal, elle doit, avant tout, le dénoncer et protester, sous peine de s'en rendre complice par son silence.

Les armemens, seule mesure qu'on ait adoptée, n'ont rien indiqué sur les intentions réelles de la France. Or, ce qu'il importait avant tout, ce qui pouvait seul suspendre l'exécution des mesures convenues entre les puissances, c'était d'éclairer la question, de montrer des déterminations arrêtées, en ayant bien soin de les motiver sur le respect des droits de tous.

L'Angleterre, par-dessus toute autre nation, a besoin d'être éclairée. De deux choses l'une : ou la France, ainsi que l'a assuré lord Palmerston, laissera exécuter le traité, et en subira les conséquences, et dans ce cas ses armemens sont une vaine menace qui retombera sur elle-même ; ou bien si ses armemens sont le résultat d'une décision qui prévoit la possibilité d'une guerre, la France est alors tenue, en probité comme en vue de son propre intérêt, d'exposer au grand jour et sans perdre un instant ses intentions. Armer et se taire, c'est pousser la nation anglaise dans le sens russe ; c'est la rendre hostile, ce qu'elle n'est pas aujourd'hui ; c'est plonger en aveugle les deux nations dans l'abîme qu'un ennemi commun a creusé pour elles ; c'est donner à la Russie l'appui de la nation anglaise.

Rompre à tout prix l'alliance anglo-française a été le but constant de la politique russe. Pour opérer cette rupture, la Russie a déployé toute son habileté, toutes ses ruses, et mis en jeu les mille passions qui agitent en sens divers les deux pays. Enfin, elle a réussi ; son jeu maintenant, c'est de faire durer cette rupture, d'aveugler les deux nations et de les passionner l'une contre l'autre. Le remède est donc dans ce qui peut démasquer cette politique. Le gouvernement français doit, avant tout, se pénétrer de cette nécessité ; tout ce qu'il fait en dehors de ce but a nécessairement pour effet de réaliser l'objet secret du traité.

Éclairer la nation anglaise, ce n'est point négocier avec son gouvernement. La France se met sur une base fausse dès l'instant où, au lieu de proclamer que le traité blesse la justice et le droit des nations, et porte atteinte à ses intérêts, elle négocie sur un détail d'exécution du traité. Cela dit, cela compris surtout, elle ne peut que refuser toute négociation sur cette base. Mais l'on

s'écrie : « Prenez garde, vous allez blesser l'orgueil national de l'Angleterre, vous rallierez tous les partis autour du ministre dont la politique est encore blâmée aujourd'hui. » — Mais il est évident que le cours suivi jusqu'ici a précisément produit ce résultat. Il est donc urgent d'adopter une méthode nouvelle. La France n'a qu'un moyen d'éclairer la nation anglaise et d'éviter avec elle la guerre, qui autrement est inévitable. Ce moyen, c'est de la séparer hautement du ministre qui fait d'elle un instrument de la Russie, d'en appeler à la nation et à sa souveraine contre le ministre, d'exposer avec clarté le sens et la portée du traité (dont l'analogie est si frappante avec les traités qui ont précédé le partage de la Pologne), de prouver qu'elle veut sincèrement la paix, et que le traité seul produit la guerre par le but qu'il veut atteindre et par les moyens d'exécution qu'il sanctionne. Mais en exposant la position qui lui est faite par le traité, la France doit distinguer entre celles des puissances qui sont, malgré une séparation passagère, ses alliés naturels, et celle qui est un irréconciliable ennemi, entre la main qui dirige et l'instrument dont elle se sert. Ne point faire cette différence, c'est demeurer dans les ténèbres, c'est en quelque sorte créer soi-même le danger en se privant des moyens de salut. D'un bout de l'Europe à l'autre, les hommes de tout étage sentent que la paix n'est possible qu'autant qu'elle est protégée par l'immense puissance réunie de la France et de l'Angleterre. Eh bien ! il faut oser montrer ce danger et nommer la puissance qui menace l'empire ottoman, Constantinople, les Dardanelles, l'indépendance de l'Allemagne, l'indépendance de l'Europe. Il faut oser rompre avec elle et jeter au loin toute arrière-pensée. La France doit se montrer résolue à résister, et tout au moins à protester seule, si elle est sans allié, contre tous ces projets d'envahissement et toutes ces trames secrètes. Il

faut que désormais aucun doute ne puisse plus exister sur les penchans de la France, sur les chances que la Russie aurait de l'associer à ses projets, comme elle essaie aujourd'hui d'y associer pour un temps l'Angleterre. Il faut qu'aucune puissance dont la Russie menace les intérêts ne puisse plus dire : « Hâtons-nous de nous allier à la Russie, de peur que la France ne nous prévienne, et que son poids, uni à celui de la Russie, ne vienne peser sur nous ou ne lui donne la part de butin qui nous est destinée. »

La France, Dieu merci, par l'isolement où elle est aujourd'hui placée, donne à tous ces soupçons le plus noble démenti. Mais puisqu'elle a refusé de s'associer à la politique spoliatrice de la Russie, c'est désormais toute une carrière qui s'ouvre devant elle ; c'est une lutte directe corps à corps entre elle et la Russie. C'est la probité politique dont elle a fait preuve dans cette question d'Orient qui l'a fait désigner par la Russie comme sa première victime. Sans doute, la Russie hait dans la France le principe de son gouvernement ; mais cette haine ne gêne en rien ses alliances. Si la France se fût montrée disposée à prêter l'oreille aux insinuations de cette puissance, si elle eût provoqué des arrangemens secrets, des traités de partage, de spoliation ; si elle eût refusé asile aux débris et aux droits violés de la Pologne..., alors c'eût été l'Angleterre qui la première eût été décrétée pour cet isolement, dont quelques hommes en France ont la simplicité ou la lâcheté de se plaindre, parce qu'ils oublient que cet isolement de la France est le prix et le témoignage d'une loyauté dans sa politique, dont malheureusement et plus d'une fois elle avait été soupçonnée de manquer.

Cet isolement, c'est désormais la gloire et la force de la France, de même que participer au traité de Londres, c'est n'être plus que

l'esclave de la Russie. Croit-on que la nation anglaise soit bien jalouse de ce titre ? Si la France se déclare nettement l'adversaire des projets de la Russie, le défenseur de la justice et du droit, comme la Russie s'appuie sur la force brutale et la perfidie, pense-t-on que la nation anglaise suive long-temps la voie où l'entraîne un ministre imprudent ou coupable ? Pense-t-on qu'elle oublie long-temps les causes sans nombre de rivalité qui font de la Grande-Bretagne une ennemie mille fois plus irréconciliable de la Russie que ne l'est la France ?

Sachez fixer irrévocablement votre position à l'égard de la Russie, et voyez si par ce seul fait vous ne ramenez pas l'Angleterre dans votre alliance. Un seul mot prononcé dans ce sens fera plus que les plus grands armemens. Ce mot vous donnera les sympathies et les vœux de la nation anglaise tout entière et de toutes les nations qui craignent ou luttent pour leur indépendance ; il vous assurera l'appui du peuple français et jusqu'à cet enthousiasme que vous avez cherché à lui inspirer, et qui vous est si nécessaire en présence d'évènemens si graves. Seul, il peut faire impression sur les cabinets allemands, et, s'il est possible, les détacher des liens de la Russie. Ces cabinets redoutent moins les forces matérielles de la Russie qu'ils ne sont fascinés par son habileté, son audace, sa perversité. Si donc il y a pour la France une chance de les arracher à cette fascination, c'est quand elle se montrera elle-même libre de toute crainte comme de toute convoitise, et fera cesser ainsi les soupçons de l'Allemagne, qui voit la France toujours prête à s'entendre avec la Russie pour la partager, ou à lancer contre elle la propagande.

La Russie ne peut nuire directement à la France, ni lui causer de dommage matériel important. Pour atteindre la France, il faut

à la Russie, comme instrumens, les puissances allemandes. Que la France prenne une attitude de fermeté et de justice, et la Russie sera impuissante à les pousser contre elle. Un désir prononcé de neutralité en Allemagne achèvera de produire, si elle ne l'avait précédée, la réaction favorable qu'il s'agit de faire naître en Angleterre.

Une déclaration, adressée au ministère anglais et insérée immédiatement au Moniteur, tendrait, d'une part, à dévoiler la politique coupable et tortueuse de la Russie, de l'autre à faire voir à la nation anglaise l'abîme où on la conduit. En s'abstenant de tout ce qui pourrait offenser la juste susceptibilité britannique, l'on maintiendrait néanmoins la France, devenue plus grande par son isolement, dans la position unique et réellement sublime qui lui est offerte pendant la grande crise à laquelle nous touchons.

Pour expliquer le silence qu'elle a gardé jusqu'à présent, la France pourrait dire (elle ne doit pas craindre de le proclamer, quoique son espérance ait été déçue) qu'elle s'était flattée que, parmi les puissances signataires du traité, quelqu'une, sur les représentations de la France, refuserait sa ratification. Cette espérance, dont la réalisation aurait pu arrêter bien du mal, l'avait engagée à ne point insister pour que le traité qu'on lui demandait d'appuyer de son concours moral lui fût immédiatement communiqué. En tardant à prendre connaissance de son contenu, elle laissait les puissances plus libres d'introduire dans le traité des modifications, ou même d'en provoquer l'abandon total.

En ajournant d'user de son droit pour exiger la communication du traité, la France ne pouvait prévoir qu'une clause en prescrivît l'exécution sans même attendre les ratifications respectives des cours contractantes.

De la part des puissances, cette seule clause tenue secrète suffisait pour donner à toute la transaction le caractère de violation du droit des gens, et son exécution devenait un acte de piraterie.

Àla nouvelle des premières hostilités du capitaine Napier, la France voulut encore n'attribuer qu'à l'imprudence d'un subalterne ce procédé violateur en lui-même de toutes les règles du droit international. Aussi continua-t-elle ses démarches pour amener la pacification par des concessions du pacha conformes à ce qu'elle connaissait des intentions des puissances. En s'appliquant à obtenir ces concessions, le gouvernement français ne s'est pas flatté de résoudre ainsi la difficulté. Il n'a pas espéré que la Russie permît qu'un arrangement direct entre le pacha et le sultan vînt mettre à néant ce traité du 15 juillet, œuvre de tant d'habileté, de peines et de temps. Mais avant de proclamer les véritables et secrètes intentions des auteurs du traité de Londres, le gouvernement français a voulu rendre plus manifeste ce qui paraissait avoir échappé aux regards de ceux mêmes qui en avaient aveuglément accepté les conséquences.

Les concessions obtenues de Méhémet-Ali par la France dépassèrent tout ce que les puissances pouvaient raisonnablement attendre ; jamais on n'avait vu une métamorphose plus complète, ni plus spontanée dans la conduite d'un puissant vassal à l'égard de son souverain. Il était évident que le pacha lui-même avait compris que l'on avait calculé sur sa résistance pour compromettre et ruiner l'empire auquel se rattachent et sa foi religieuse et sa propre existence politique. Si les puissances avaient permis au sultan d'arranger cette querelle intérieure avec son pacha, selon la coutume suivie de tout temps dans l'empire ottoman, tout serait terminé aujourd'hui. Aucune autre solution ne saurait réa-

liser le but prétendu du traité de Londres, à savoir le rétablissement de l'empire ottoman et la mise à l'entière disposition du sultan, contre ses ennemis extérieurs, de toutes les forces du pacha d'Égypte.

Au lieu de cela, que fait-on ? Ni les concessions du pacha, ni son langage plein de soumission, ne sont écoutés ; il est destitué et excommunié. On lui répond par la prise de ses vaisseaux, par l'incendie de ses ports. Cette excommunication n'est rien moins qu'un schisme dans l'empire : les musulmans voient, d'une part, le sultan protégé par des nations chrétiennes et dépouillé par elles des principaux attributs de sa puissance, de l'autre, le pacha d'Égypte, connu par son attachement à la foi, se prosternant devant le padishah, mais repoussé par les chrétiens qui l'entourent, et grandi dès-lors par une excommunication qu'eux seuls ont dictée. Le choix entre le chef de leur foi poussé et dégradé par les ennemis de cette foi même, et le vassal révolté contre ce qui est l'œuvre de l'influence étrangère, sera au moins douteux ; or c'est précisément ce qui doit bouleverser l'empire et ce qu'il faut à la puissance qui vise à s'en emparer.

Tandis qu'à Constantinople l'ambassadeur d'Angleterre force le divan à prononcer cette excommunication, à Londres on parle de la faire révoquer. On veut bercer la France de cet espoir. Mais, outre qu'exiger aujourd'hui du sultan cette rétractation serait porter une nouvelle atteinte à sa souveraineté et à sa considération, l'effet de cette concession prétendue ne se réaliserait que lorsque les puissances auraient poussé l'exécution du traité aussi loin qu'elles l'auraient jugé convenable.

La France, recevant, après deux mois, communication officielle du traité, cherche en vain ce qui, de la part de l'Angleterre,

pourrait expliquer un changement de politique aussi subit, aussi complet, aussi étrange. Elle ne le trouve pas dans le but avoué du traité, dont aucune clause ne satisfait ni même ne rappelle les intérêts que jusqu'ici l'on a vu poursuivre par la politique anglaise.

Il est évident au contraire que ce traité, tout en proclamant vouloir l'intégrité, l'indépendance et la pacification de l'empire ottoman, partage l'empire, puisqu'il confère à Méhémet, avec le concours des puissances étrangères, des droits de possession héréditaire inaliénables dans la personne du sultan.

L'indépendance de la Turquie est détruite du moment où ces droits sont garantis par des puissances étrangères. L'expérience de la Pologne et des traités de garantie qui en précédèrent les partages ne permet aucun doute sur la portée de ces garanties.

Et quant à la pacification, le schisme dans l'empire, le bombardement des villes de la Syrie, l'occupation éventuelle du territoire ottoman, de sa capitale et des deux détroits, stipulée pour le cas prévu de guerre, enfin les armemens de la France, prouvent assez que le but aussi bien que la conséquence du traité, c'est la guerre. La guerre européenne, la guerre contre la France isolée, et tout au moins le renouvellement des vieilles animosités de la France et de l'Angleterre, voilà ce que veut la Russie, auteur de ce traité. Aussi les procédés les plus acerbes et les plus offensans pour le pacha et pour la France sont-ils employés. Si l'armée d'Ibrahim est retenue en Syrie et mise hors d'état de marcher sur Constantinople, les révoltes intérieures, causées par le schisme religieux, l'impuissance même des flottes alliées, fourniront les prétextes nécessaires à l'accomplissement des vues de celle des puissances dont l'antique et traditionnelle tendance est d'occuper, c'est-à-dire d'acquérir Constantinople.

L'art. 4 du traité ôte au sultan le libre commandement des détroits, et cela en affirmant, contrairement à la vérité, « qu'en vertu de l'ancienne règle de l'empire, l'entrée des Dardanelles et du Bosphore a été de tout temps défendue aux bâtimens de guerre des puissances étrangères. » En réalité, cette défense, aussi bien que la permission de franchir les détroits, avait toujours dépendu, sans aucune restriction, du libre arbitre du sultan. Enlever ce droit au sultan, c'est porter directement atteinte à l'indépendance de ce souverain, c'est violer le droit des nations, qui ne permet pas qu'aucun traité substitue l'autorité d'une ou de plusieurs puissances à une autre, seule légitime et seule reconnue, dût cette dernière même souscrire à un pareil traité, c'est-à-dire à son propre anéantissement. Cet article seul suffit pour faire du traité du 15 juillet un traité offensif contre la France. Dans la pensée des musulmans, il porte l'atteinte la plus grave à la prérogative de leur souverain, et le dégrade à leurs yeux.

Telles sont les stipulations du traité et les conséquences qui frappent au premier coup d'œil, comme inévitables. La France les a senties ; elle eût mieux fait de protester à l'instant et de proclamer qu'elle serait forcée à la guerre, non-seulement par telle ou telle mesure d'exécution, stipulée par le traité, mais bien par le traité même, s'il n'était abandonné. Un temps précieux s'est écoulé ; mais le gouvernement français a cru sans doute ne devoir recourir aux moyens extrêmes qu'après avoir prouvé jusqu'à l'évidence qu'il avait épuisé vainement tous les termes de conciliation.

Aujourd'hui, toutefois, l'occasion de parler et d'adopter des résolutions définitives en est devenue d'autant plus pressante. La portée du traité est à présent plus manifeste et plus généralement

comprise. Son exécution violente et le dédain ou la mauvaise foi avec lesquels on a reçu les efforts que la France a faits pour réaliser, avant qu'on recourût à la force, le but prétendu du traité, sont venus combler la mesure de ses griefs. La France, d'ailleurs, ne peut voir sans douleur la ruine d'un prince pour lequel elle a toujours avoué ses sympathies, et à l'égard duquel elle a contracté des obligations sérieuses par les conseils de modération qu'à deux reprises et à la suite de deux victoires, elle prit sur elle de lui faire accepter ; elle ne peut, sans se déshonorer, demeurer passive, quand cette modération même devient pour lui une cause de ruine. Elle ne doit pas tarder plus longtemps à lui donner tout l'appui qui sera compatible avec l'intérêt de la France et le respect invariable qu'elle veut observer pour l'autorité souveraine du sultan.

Il est deux sortes d'appuis que la France peut donner au pacha l'un, par la force, par sa flotte et ses armes dans le Levant, moyen qui est la guerre européenne, entreprise sur le terrain qui offre à la France les chances les moins avantageuses, l'autre qui, avant de recourir à la force, tend à épuiser d'abord toutes les ressources d'une diplomatie bien entendue, et à se préparer ainsi une guerre juste, s'il faut faire la guerre. La rupture de l'alliance anglo-française étant la conséquence du traité, rétablir cette alliance serait détruire aussitôt le traité même ; ce serait d'un seul coup mettre fin à toutes les difficultés et à tous les dangers.

Ce n'est point à Alexandrie que la France doit diriger les coups destinés à briser le traité, c'est à Londres, où se trouve la puissance qui fait toute la force de la Russie, et celle dont la réunion à la France peut seule déjouer ses complots. Ne craignez pas d'ailleurs de laisser le pacha pour un temps à ses propres forces.

Les mesures de contrainte employées aujourd'hui sont insuffisantes pour le réduire.

La France doit se hâter de protester de la manière la plus explicite contre le traité, et mettre au jour la politique secrète dont il est l'œuvre, ainsi que les conséquences fatales qu'il entraîne. Elle n'a aucun autre moyen d'en empêcher l'exécution. Désunir les puissances qui l'ont signé, en amener une à le rompre, en lui montrant le piége et les dangers, tel doit être le but de la France.

Toute autre mesure mène à la guerre, que la France veut éviter, la guerre contre quatre puissances !

Mais une simple déclaration ne serait plus suffisante aujourd'hui. Un moyen se présente encore, un seul efficace par sa force morale, par le retentissement subit et universel qu'il aurait. Après l'exposition de tous ses motifs, la France sommerait à court délai les puissances de suspendre l'emploi de la force dans le Levant. Sur le refus des puissances, la France déclarerait aussitôt la rupture diplomatique ; cette mesure, appuyée par une attitude imposante des chambres et par des armemens formidables, donnerait à toutes les nations un avertissement solennel.

On nous dit : « Cette rupture, c'est la guerre ; » mais c'est précisément là l'impression qu'elle doit produire, et qui est la dernière chance qu'on ait de l'éviter. La France, en appuyant sa protestation par une rupture diplomatique avec une ou plusieurs puissances, ne s'oblige à aucun emploi positif de ses forces matérielles pour empêcher l'exécution du traité ; son honneur satisfait, elle conserve, et cette fois d'une manière profitable, toute sa liberté d'action ; elle dénonce, elle réprouve les actes des puissances, comme portant atteinte à des droits sacrés, mais elle ne

s'oblige à soutenir ces droits que dans les limites que lui dicte sa propre sagesse. Ses armemens deviennent alors, mais alors seulement, des garanties pour elle-même, sans être à l'égard d'aucune autre nation des menaces, qui n'étant point expliquées, n'ont d'autre effet que d'alarmer ses voisins et de les fortifier dans l'alliance qu'ils ont contractée contre elle.

Les puissances qui assurent la France de leur désir de conserver la paix, viendraient-elles l'attaquer parce qu'elle aurait senti le devoir de protester contre l'emploi de leurs forces sans même leur opposer les siennes ? Cela n'est pas croyable, et une agression semblable ne pourrait tourner que contre l'agresseur.

La Russie sait bien qu'attaquer la France serait lui faire, du côté de la justice et du bon droit, une position égale en puissance, et bien supérieure en prestige à celle qu'elle-même a prise du côté de l'iniquité. La nation anglaise serait réveillée de son apathie ; le danger qu'elle pressent, mais dont le silence de la France lui permet encore de douter, lui apparaîtrait dans toute sa gravité. L'Allemagne serait rassurée par le langage de la France qui se montrerait prête à la guerre si on l'y force, mais sincèrement désireuse de maintenir la paix sur un respect égal des droits de tous.

Les exemples de ruptures diplomatiques non suivies de guerre abondent dans l'histoire. Il en est un surtout dont l'analogie est frappante avec le cas présent par l'intention qui dicta cette rupture, et qui était de faire peser sur une puissance une réprobation sévère.

En 1804, après l'enlèvement et l'exécution du duc d'Enghien, l'empereur Alexandre rompit toute relation diplomatique avec un

gouvernement qu'il considérait comme violateur de la loi des nations. La légation française à Pétersbourg reçut ses passeports, celle de Russie fut rappelée de Paris. Le rappel des ambassadeurs n'amena point la guerre ; les deux pays ne cherchèrent point à s'atteindre. Le commerce continua, les consuls eurent permission de rester.

Une circonstance vient encore fournir à la France une arme puissante pour frapper les convictions et parler aux plus vives susceptibilités de la nation anglaise : c'est la sortie probable de la flotte russe de la Baltique. Il faudrait croire que la France a perdu toute intelligence pour la défense de ses intérêts, si cette circonstance n'était mise à profit pour réveiller en Angleterre la vieille jalousie des dominateurs des mers. Cette circonstance est par elle-même un fait contre lequel toute puissance maritime de l'Europe ne saurait manquer de s'élever. La France, se fondant sur les assurances d'amitié que l'Angleterre ou du moins son ministre affecte de lui donner, a donc incontestablement le droit de requérir son concours pour protester contre cette sortie de la flotte russe de la Baltique, et s'y opposer au besoin. Si l'Angleterre refuse son concours, la France alors aura le droit et sera dans l'obligation de lui dire : « Évidemment votre flotte est plus que suffisante pour ce que vous en voulez faire dans le Levant ; si donc vous cherchez à y tripler vos forces, c'est contre moi que vous préparez cette augmentation de forces navales ; c'est donc de votre part une déclaration de guerre ! »

Il y a aujourd'hui interruption de rapports diplomatiques sans guerre entre l'Angleterre et la Perse, entre la Belgique et la Russie, entre l'Espagne et plusieurs puissances.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/De_la_Rupture_diplomatique_-comme_cons%C3%A9quence_du_Trait%C3%A9_de_Juillet. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.